



# BOURSES POST-DOCTORALES

Bourses de mobilité francophone  
Mobilité scientifique et universitaire  
AGENCE UNIVERSITAIRE DE LA FRANCOPHONIE

2007-2008

## RÈGLEMENT

Appel international à candidatures ouvert du 1<sup>er</sup> septembre 2006 au **15 janvier 2007**

### 1. OBJECTIFS

Les mobilités de perfectionnement en recherche pour les post-doctorants s'effectuent au sein du réseau des établissements membres de l'AUF. Elles conduisent les enseignants et/ou chercheurs francophones à l'extérieur de leur pays, en leur permettant de se perfectionner.

Ces mobilités doivent proposer des thématiques utiles au développement des pays du Sud<sup>1</sup>.

ATTENTION : les bourses ne peuvent **en aucun cas** être attribuées pour des mobilités entre **deux** universités du **Nord**<sup>2</sup> (ex : entre la France et le Canada, ou entre la Suisse et la Belgique...).

### 2. CONDITIONS DE CANDIDATURE

**Le(la) candidat(e) doit :**

- être francophone,
- justifier d'une activité professionnelle et scientifique sous statut d'enseignant et/ou chercheur au sein d'un établissement membre de l'AUF,
- respecter un délai minimum d'une année écoulée entre l'obtention de sa thèse et le dépôt de son dossier de candidature. Le délai d'une année s'entend comme la période s'étalant de la date de l'obtention à la date de clôture de l'appel à candidatures
- avoir moins de 45 ans au plus tard à la date de clôture de l'appel à candidatures,
- inscrire sa thématique de recherche dans un champ disciplinaire selon la nomenclature jointe en annexe (cf. liste annexe 1),
- motiver sa candidature (intérêt du post doctorat pour l'enseignant ou le chercheur et retombées pour son établissement d'origine),
- choisir un établissement d'accueil situé dans un pays du Sud<sup>1</sup> et produire une lettre d'invitation. Les établissements situés au Nord<sup>2</sup> pourront toutefois être acceptés si le perfectionnement souhaité n'est pas disponible au Sud<sup>1</sup>,
- produire l'ensemble des pièces demandées (cf. section 7) : descriptif du projet de recherche, diplômes, attestations officielles...,
- déposer ou adresser le dossier de candidature, dûment rempli, dans les délais impartis et auprès du bureau de l'AUF traitant sa candidature (cf. liste annexe 2),
- déclarer sur l'honneur toute source de financement autre que celle demandée à l'AUF,
- ne pas avoir déjà bénéficié d'une bourse post-doctorale de l'AUF du même type.

Les mobilités post-doctorantes s'adressent à des candidats titulaires d'un doctorat **depuis moins de 5 ans**.

**L'établissement d'origine est celui dans lequel le candidat est en activité pendant l'année en cours.**

**L'établissement d'accueil est celui dans lequel le candidat souhaite effectuer sa mobilité.**

a) Les **deux** établissements (d'accueil **et** d'origine) doivent :

- être situés dans deux pays différents, dont au moins l'un du Sud,
- être membres de l'AUF.

b) L'établissement **d'accueil** doit :

- justifier de sa capacité à organiser le perfectionnement sollicité,
- justifier de son accord pour accueillir le(la) candidat(e),
- s'assurer de la logistique nécessaire à l'objet de la mobilité.

c) L'établissement **d'origine** doit :

- reconnaître le perfectionnement du(de la) candidat(e).

### 3. SÉLECTION DES CANDIDATURES

Les candidats transmettent leur dossier à leur établissement d'origine qui, dans le cas de candidatures multiples, peut procéder à leur classement, assorti d'un avis motivé. Les dossiers de candidatures sont transmis aux directeurs des bureaux régionaux de l'AUF (cf. liste des bureaux annexe 2).

Les directeurs des bureaux régionaux, après examen de leur recevabilité, les soumettent à l'évaluation puis au classement d'une **Commission régionale d'experts**. L'ensemble des dossiers, issus de toutes les régions, est ensuite soumis au **Conseil scientifique** de l'AUF pour la sélection finale. Conformément aux usages universitaires, les décisions du Conseil scientifique et des Commissions régionales sont rendues de façon souveraine.

Les résultats sont portés à la connaissance des candidats par mise en ligne des listes d'admission sur les sites Internet de l'AUF. Les admis sont avertis par courrier à l'initiative des bureaux régionaux.

<sup>1</sup> Pays en dehors de l'Union européenne et pays hors Amérique du Nord

<sup>2</sup> Pays de l'Union européenne, y compris DOM-TOM et pays situés en Amérique du Nord

#### 4. CRITÈRES DE SÉLECTION DES CANDIDATURES

Les principaux critères retenus pour la procédure de sélection sont :

- la qualité scientifique du dossier (travaux de recherche, publications ...),
- les objectifs scientifiques recherchés par le candidat et les retombées à court terme pour l'établissement d'origine,
- l'opportunité du dossier de candidature pour le développement des universités et des pays du Sud<sup>1</sup>,
- le flux de mobilité : priorité aux mobilités sud-sud (entre 2 universités du Sud<sup>1</sup>) ou nord-sud (d'une université du Nord<sup>2</sup> vers une université du Sud<sup>1</sup>), puis aux mobilités sud-nord (d'une université du Sud<sup>1</sup> vers une université du Nord<sup>2</sup>),
- l'équilibre entre les sexes des candidats (priorité aux candidates à qualité scientifique égale des dossiers),
- la dimension francophone du projet.

#### 5. MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE

Durée du soutien financier :

- la durée de cette mobilité est de 3 mois minimum et de 10 mois maximum.
- cette durée ne peut être morcelée, ni prolongée, ni interrompue, (sous peine de cessation de la prise en charge en cas de non-respect des clauses). La période de mobilité est arrêtée par l'AUF qui tient compte, dans la mesure du possible, des souhaits du bénéficiaire.

Un report de bourse pourra être accordé à titre exceptionnel dans les cas de maternité.

- Une personne ne peut bénéficier qu'une seule fois dans sa carrière, d'une bourse de perfectionnement post-doc en recherche de l'AUF.

#### 6. NATURE DU SOUTIEN FINANCIER DE L'AUF ET OBLIGATIONS DU BOURSIER

##### LES BOURSES ACCORDÉES COMPRENNENT EXCLUSIVEMENT ET AU MAXIMUM

- un **titre de transport** émis par l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) et mis à la disposition du(de la) boursier(ère), lui permettant d'effectuer le voyage du pays de son établissement d'origine vers le pays de son établissement d'accueil, et retour. Le titre de transport n'est pas modifiable, notamment quant aux dates (le choix du moyen de transport appartient à l'AUF ; les excédents de bagages ne sont pas pris en charge). Le (la) boursier(ère) perdra le bénéfice de ce billet retour en décidant, de son propre fait, de séjourner dans le pays de son établissement d'accueil au delà de la période de financement de la bourse. Pour se voir accorder un délai supplémentaire de 1 mois sur la validité du billet, il (elle) devra en effectuer la demande motivée un mois avant la fin de la bourse. Le bénéficiaire devra pouvoir apporter la preuve qu'il (elle) est en conformité avec les autorités administratives pour la période supplémentaire de séjour sur le territoire du pays d'accueil. Les éventuelles pénalités financières consécutives à la modification du titre de transport seront entièrement à la charge du boursier.
- une **indemnité mensuelle forfaitaire** établie en fonction du niveau de vie dans la région d'accueil, versée dans la limite de la durée de la bourse accordée et sous réserve de confirmation par l'établissement d'accueil de l'assiduité du (de la) boursier(ère). Toutes autres dépenses (frais de laboratoire, logement, visa, vaccination...) sont à la charge du(de la) boursier(ère) ;
- une **indemnité forfaitaire d'installation** versée en une fois au début de la mobilité. Elle aide le(la) boursier(ère) à faire face aux dépenses particulières liées à son installation ;
- une **assurance-maladie, accident et rapatriement, obligatoire** dans le pays d'accueil. Elle est contractée par l'AUF. Le(la) boursier(ère) devra en outre justifier des vaccinations et visas requis pour se rendre dans le pays d'accueil et y résider pendant toute la durée de sa bourse .

##### LES OBLIGATIONS DU (DE LA) BOURSIER(ERE)

- le(la) boursier(ère) s'engage à respecter le présent règlement, le non respect de celui-ci entraînera l'annulation de sa bourse ;
- le(la) boursier(ère) s'engage à informer, dans les meilleurs délais, les services de l'AUF de tout arrêt prématuré de ses travaux de recherche ;
- le(la) boursier(ère) s'engage à répondre au questionnaire d'évaluation qui lui sera transmis à la fin de la période de soutien financier ;
- à l'expiration de la bourse, le(la) boursier(ère) est tenu(e) de communiquer à l'AUF un rapport (compte-rendu de mission, appréciation du séjour et intérêt scientifique et pédagogique) dans un délai de 2 mois (un exemplaire à l'université d'accueil, un exemplaire à l'université d'origine et un exemplaire à l'AUF). Le rapport devra s'inspirer du modèle proposé dans la rubrique correspondante du site de l'Espace Boursiers ;
- le (la) boursier(ère) s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur au sein du pays d'accueil, en particulier les dispositions qui s'appliquent à lui (elle) en matière d'entrée et de séjour sur le territoire ;
- le (la) boursier(ère) s'engage à respecter les règlements en vigueur au sein de l'établissement d'accueil ;
- dans le cadre de ses activités, l'AUF se réserve le droit de publier tout ou partie du rapport .

**7. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

**ATTENTION :** Le dossier de candidature doit obligatoirement être adressé au bureau de l'AUF de la région dans laquelle se situe l'établissement d'origine du candidat (cf. définition d'établissement d'origine point 2 « Conditions de candidatures » ). Pour être complet, le dossier doit comprendre les pièces suivantes :

- le formulaire de demande de bourse de perfectionnement post-doc en recherche dûment complété, daté et signé;
- le descriptif détaillé du projet de recherche (au minimum une page dactylographiée à interlignes simples) ;
- un **curriculum vitae actualisé détaillant l'ensemble du cursus universitaire** et la liste détaillée des publications ainsi que des communications et rapports de recherche (un exemplaire des publications jugées les plus importantes par le candidat pourra être joint) ;
- une copie du diplôme de doctorat et du rapport de soutenance de thèse;
- l'attestation d'accord du responsable scientifique direct dans l'établissement d'origine justifiant et argumentant la candidature sur le plan scientifique et sur la base des critères mentionnés dans la rubrique 4 « Critères de sélection des candidatures » ;
- l'attestation d'accueil du responsable du laboratoire ou centre de recherche de l'établissement d'accueil justifiant et argumentant la candidature sur le plan scientifique et sur la base des critères mentionnés dans la rubrique 4 « Critères de sélection des candidatures » et en justifiant sa capacité à organiser le perfectionnement sollicité et à en assurer la logistique.

Toutes les pièces constitutives du dossier doivent être rédigées en français. L'absence de l'une d'entre elles entraîne automatiquement le rejet du dossier. Le candidat ne peut présenter qu'un seul dossier de candidature.

Le dossier de candidature doit être adressé en **4 exemplaires (1 original et 3 copies)** au Bureau de l'AUF couvrant le pays de l'établissement d'origine tel que défini au point 2 « Conditions de candidatures ». Celui-ci doit être **reçu** dans nos bureaux le **15 janvier 2007 au plus tard**.

Aucun dossier de candidature envoyé par télécopie ou par fichier électronique ne sera accepté.

1 Pays en dehors de l'Union européenne et pays hors Amérique du Nord

2 Pays de l'Union européenne, y compris DOM-TOM et pays situés en Amérique du Nord

## ANNEXES AU REGLEMENT

ANNEXE N°1 : LES CANDIDATURES DOIVENT S'INSCRIRE DANS LES DISCIPLINES SUIVANTES		
CHAMPS DISCIPLINAIRES		CODES
SCIENCES DE LA VIE	<b>Santé et recherche biomédicale</b> : biologie, épidémiologie, pathologies, thérapeutiques	11
	<b>Biologie animale et recherches vétérinaires</b> : biologie, génétique, nutrition, élevage, épidémiologie, pathologies, thérapeutiques	12
	<b>Biologie végétale et recherches agronomiques</b> : biologie, génétique et amélioration des plantes, épidémiologie, pathologies, thérapeutiques	13
SCIENCES DE LA MATIÈRE	<b>Sciences physiques et mathématiques</b>	21
	<b>Sciences chimiques</b>	22
	<b>Sciences de l'Univers</b> : astronomie, astrophysique, océan, atmosphère, sciences de la terre	23
SCIENCES POUR L'INGÉNIEUR	<b>Connaissance et gestion des ressources naturelles</b> : eau, sol, biodiversité, en relation avec les activités humaines (environnement-développement)	31
	<b>Agro-alimentaire et Génie des Procédés</b> : transformation des produits animaux et végétaux	32
	<b>Téledétection et applications</b>	33
	<b>Électronique et Génie électrique</b>	34
	<b>Mécanique et Génie des Matériaux</b>	35
	<b>Énergie et Génie des Procédés</b>	36
	<b>Génie linguistique</b>	37
	<b>Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication</b> : informatique, automatique, traitement du signal, sciences de l'information	38
SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA SOCIÉTÉ	<b>Langues et Humanités</b> : sciences du langage, littérature, philosophie, sciences historiques, pédagogie	41
	<b>Sciences économiques</b>	42
	<b>Sciences de gestion</b>	43
	<b>Sociologie</b> : démographie...	44
	<b>Anthropologie</b>	45
	<b>Sciences juridiques</b> : droit public, droits fondamentaux	46
	<b>Sciences juridiques</b> : droit de l'environnement	47
	<b>Science politique</b>	48
	<b>Géographie et aménagement</b> : villes, urbanisme, transports,...	49
	<b>Sciences juridiques</b> : droit privé et des affaires	51
	<b>Sciences du tourisme</b>	52

ANNEXE N°2 : A QUEL BUREAU RÉGIONAL DE L'AUF ADRESSER VOTRE CANDIDATURE SELON LE PAYS DE VOTRE ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE		
<p><b>ATTENTION : Coordonnées en vigueur en août 2006. Consulter le site web <a href="http://www.auf.org/bureauxregionaux/">www.auf.org/bureauxregionaux/</a> pour les mises à jour.</b></p> <p>Le dossier de candidature doit <b>obligatoirement</b> être adressé au bureau de l'AUF de la région dans laquelle se situe l'établissement d'origine (cf. définition d'établissement d'origine §2) du candidat.</p>		
Votre établissement d'origine est situé dans l'un des pays suivants :		Vous devez adresser votre dossier dans le bureau mentionné ci-après :
Angola, Burundi, Cameroun, Centrafrique République de, Congo, Congo République démocratique du, Gabon, Rwanda, Tchad	➔	<p><b>Bureau Afrique Centrale</b>            Université de Yaoundé I, Faculté des lettres et des sciences humaines            Boulevard de la Réunification            B.P. 8114            Yaoundé  <b>CAMEROUN</b>            Téléphone : +237 223 97 45            Télécopie : +237 222 87 59            Courriel : <a href="mailto:afrique-centrale@auf.org">afrique-centrale@auf.org</a> - Toile : <a href="http://www.afrique-centrale.auf.org">www.afrique-centrale.auf.org</a></p>
Bénin, Burkina Faso, Cap Vert (Iles), Côte-d'Ivoire, Gambie, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Togo	➔	<p><b>Bureau Afrique de l'Ouest</b>            B.P. 10017 Dakar-Liberté            Dakar  <b>SÉNÉGAL</b>            Téléphone : +221 824 29 27            Télécopie : +221 825 34 58            Courriel : <a href="mailto:afrique-ouest@auf.org">afrique-ouest@auf.org</a> - Toile : <a href="http://www.afrique-ouest.auf.org">www.afrique-ouest.auf.org</a></p>
Argentine, Brésil, Canada, États-Unis, Mexique	➔	<p><b>Bureau Amérique du Nord</b>            B.P. 400 - Succ. Côte-des-Neiges            Montréal (Québec) H3S 2S7  <b>CANADA</b>            Téléphone : +1 514 343 72 41            Télécopie : +1 514 343 65 58            Courriel : <a href="mailto:amerique-nord@auf.org">amerique-nord@auf.org</a> - Toile : <a href="http://www.amerique-nord.auf.org">www.amerique-nord.auf.org</a></p>
Cambodge, Chine, Fidji (Ile), Inde, Laos, Thaïlande, Viêt-nam	➔	<p><b>Bureau Asie-Pacifique</b>            21, rue Lê Thanh Tông            Hanoi  <b>VIÊT-NAM</b>            Téléphone : +84 4 824 73 82            Télécopie : +84 4 824 73 83            Courriel : <a href="mailto:asie-pacifique@auf.org">asie-pacifique@auf.org</a> - Toile : <a href="http://www.asie-pacifique.auf.org">www.asie-pacifique.auf.org</a></p>
Cuba, Dominicaine République, Haïti	➔	<p><b>Bureau Caraïbe</b>            38, rue Dufort (B.P. 15185 Pétiou-Ville)            HT-6114 Port-au-Prince  <b>HAÏTI</b>            Téléphone : +509 245 44 08            Télécopie : +509 245 05 74            Courriel : <a href="mailto:caraiibe@auf.org">caraiibe@auf.org</a> - Toile : <a href="http://www.caraiibe.auf.org">www.caraiibe.auf.org</a></p>
Albanie, Arménie, Biélorussie, Bulgarie, ex-République yougoslave de Macédoine, Géorgie, Hongrie, Lituanie, Macédoine, Moldavie, Pologne, Roumanie, Russie, Serbie-Monténégro, Slovaquie, Turquie, Ukraine	➔	<p><b>Bureau Europe centrale et orientale</b>            1, boulevard Schitu Magureanu            Local de l'Université de Bucarest            050025 Bucarest  <b>ROUMANIE</b>            Téléphone : +40 21 312 12 76            Télécopie : +40 21 312 16 66            Courriel : <a href="mailto:europa-centrale-orientale@auf.org">europa-centrale-orientale@auf.org</a> - Toile : <a href="http://www.europa-centrale-orientale.auf.org">www.europa-centrale-orientale.auf.org</a></p>
Algérie, Belgique, Espagne, France, Grèce, Israël, Luxembourg, Maroc, Suisse, Tunisie	➔	<p><b>Bureau Europe de l'Ouest et Maghreb</b>            Service des bourses de l'implantation parisienne            4, Place de la Sorbonne            75005 Paris <b>FRANCE</b>            Téléphone : +33 1 44 41 18 18            Télécopie : +33 1 44 41 18 19            Courriel : <a href="mailto:europa-ouest-maghreb@auf.org">europa-ouest-maghreb@auf.org</a> - Toile : <a href="http://www.europa-ouest-maghreb.auf.org">www.europa-ouest-maghreb.auf.org</a></p>
Égypte, Jordanie, Liban, Syrie	➔	<p><b>Bureau Moyen-Orient</b>            Rue de Damas            Villa F, Cité Bounoure            B.P. 11-9082 - Riad El Solh            1107 2280 Beyrouth  <b>LIBAN</b>            Téléphone : +961 1 611 628            Télécopie : +961 1 615 884            Courriel : <a href="mailto:moyen-orient@auf.org">moyen-orient@auf.org</a> - Toile : <a href="http://www.moyen-orient.auf.org">www.moyen-orient.auf.org</a></p>
Comores (Iles), Djibouti, Madagascar, Maurice (Iles), Mozambique	➔	<p><b>Bureau Océan Indien</b>            7, rue Joël Rakotomalala Faravohitra            B.P. 8349            101 Antananarivo  <b>MADAGASCAR</b>            Téléphone : +261 20 22 318 04            Télécopie : +261 20 22 318 15            Courriel : <a href="mailto:ocean-indien@auf.org">ocean-indien@auf.org</a> - Toile : <a href="http://www.ocean-indien.auf.org">www.ocean-indien.auf.org</a></p>